



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Pôle Savoirs et animation des territoires
Archives départementales de Tarn-et-Garonne

N° 2020 - 837

ARRÊTÉ PORTANT ACCEPTATION DE DON
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
de TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Vu la lettre d'intention de don de M. Pierre de la Serve en date du 18 février 2020

ARRÊTÉ

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne pour attribution au Archives départementales, constitué de 6 mètres linéaires d'archives (volumes et liasses) allant du XVe au XIXe siècle et concernant les seigneurs de Goudourville, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée au donateur.

Fait à MONTAUBAN, le 23 JUIN 2020

Le Président,

Christian ASTRUC